

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 DAC 121** Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Tribudom (19e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Tribudom ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Tribudom pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement destinée à soutenir ses projets d'éducation à l'image.

Article 2: Une subvention d'un montant de 45.000 euros est attribuée à l'association Tribudom, 10 bis rue de Chaumont 75019 Paris. 18464- 2015\_02934.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 45.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, chapitre 65, nature 6574, ligne 02006, exercice 2015.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**